

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

20

De votants

22

OBJET

Ouverture de crédits
d'investissements par
anticipation au BP 2025

Date de la convocation : 20/01/2025

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Absente : Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Secrétaire : M. CARPENTIER Didier

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,
VU la réglementation comptable M57
VU la possibilité de commencer les investissements avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours sur autorisation expresse du Conseil Municipal et dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent au titre des dépenses réelles d'investissement,

CONSIDERANT les propositions d'investissement anticipé présentées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250120-21JANV25_02-DE

Budget communal

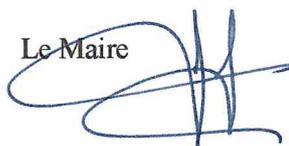
Opérations	BP2024	Articles	Crédits à ouvrir
10004 / Amélioration réseau éclairage public	36 750.00 €	215384	5 000.00 €
10005 / Amélioration de voirie	105 200.00 €	2151	11 000.00 €
19 / Vestiaires Minigrip	378 000.00 €	2131	90 900.00 €
		202	3 600.00 €
27 / Eglise St Martin	83 000.00 €	21318	20 000.00 €
53 / Sécurité routière	44 400.00 €	2151	8 550.00 €
Opérations financières	129 760.00 €	16878	3 700.00 €
Opérations non individualisées	145 480.00 €	21568	10 000.00 €
		2051	16 400.00 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 060-216003715-20250120-21JANV25_02-DE

Le Maire



Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr